



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 21 mars 2013

Vu que la mise en séparatif du chemin du Grand-Voiret, situé sur la Commune de Plan-les-Ouates, a été achevée en fin d'année 2012 ;

Vu la nécessité de réaliser un assainissement privé sur les parcelles 2253, 2254 et 2255, situées au chemin du Grand-Voiret, sur sa partie Commune de Lancy ;

Vu la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (L2 05.01) et le règlement d'exécution de la loi sur les eaux du 15 mars 2006 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 7 mars 2013 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 28 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 154'500.-- destiné à la réalisation de la mise en séparatif des parcelles 2253, 2254 et 2255, sises au chemin du Grand-Voiret ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710074.501115 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710074.141101,

4. de financer ce crédit par recettes suivantes :

- une participation des propriétaires des parcelles 2253, 2254 et 2255, estimée à Fr. 75'000.--, par le compte des recettes d'investissements, rubrique 631, compte 710074.631703
- Une subvention cantonale, estimée à Fr. 21'465.-- (taux 27%) par le compte des recettes d'investissements, rubrique 661, compte 710074.661821
- Un prélèvement sur le fonds de la taxe d'écoulement estimé à Fr. 58'035.--, rubrique 612, compte 710074.612787 (selon disponibilité du fonds)

5. sous réserve d'un financement intégral de ce crédit, d'amortir le solde éventuel en 30 ans à compter de 2014 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :




Roger GOLAY